

Fait à Paris, le 28 février 2022

**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU MERCREDI 23 FEVRIER 2022**

-----

L'assemblée générale extraordinaire a débuté à 9 h du matin, sous la présidence de Gilles BARSACQ, au 22 rue Bréguet – 75011 PARIS.

18 membres étaient présents physiquement (représentants 11 organismes), et 8 en visioconférence. Sur les 13 absents, 8 étaient excusés et avaient donné leurs pouvoirs, et 6 n'ont donné aucune réponse à la convocation.

La représentation en votants (y compris les pouvoirs) s'établissait donc en séance à 27 organismes adhérents et dotés du droit de vote sur un total de 35 régulièrement convoqués (dont 2 pas à jour de cotisations, et ne disposant donc pas d'un vote et 3 organismes adhérents en 2022 et ne disposant pas encore du droit de vote : **soit 30 organismes votants.**)

**11 représentants d'organismes votants et participant en présentiel**

Patrick HERTGEN	FNSPF	1 <sup>er</sup> vice-président CNPC
Didier CHALIFOUR	BSPP	2 <sup>ème</sup> vice-président CNPC
Jean Louis PLEynet	AFTIM	Disposant du pouvoir de son président
Jean Luc REIMINGER	AGREPI	Accompagné de M. MAHIEU
Johnny CARMINATI	ANACAPP	
Patrick CHAVADA	ANIMS	
Laurent BEUGNET	FNRASEC	
Bernard DELEPLANQUE	GMF	Disposant du pouvoir de son président
Jean Luc GOYEAU	TEGO	Disposant du pouvoir de son président
Jean Pierre DICOSTANZO	UNASS	Représentant JL BUCCINO, excusé
Jacques DEVEZE	UNOR	Représentant P.RIBATTO, excusé

**4 participants sans droit de vote**

Gilles BARSACQ	UNOR	Président CNPC
Philippe TESTA	CRF	Pouvoir à Y. LOUVILLE, présent en visio
Joël PRIEUR	Ordre de MALTE	Secrétaire général CNPC
Pierre JAMAIN	FNSPF	Trésorier CNPC

*S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER*

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

## 8 représentants d'organismes votants participant en visioconférence

Walter HENRY	CROIX BLANCHE	3 <sup>ème</sup> vice-président CNPC
Jean-Paul MANTEAU	GPCTSI	Disposant du pouvoir de APF
Diana DIZIAN	AFILOG	
Yves LOUVILLE	CRF	Disposant du pouvoir de son président
Eric MOULIN	ENSOSP	
Dr FOGELMAN	GORSSA	Disposant du pouvoir de son président)
Nathalie LEDOUSSAL	OHFOM	Disposant du pouvoir de son président)
Philippe BIRON	Secours catholique	Disposant du pouvoir de son président et accompagné de C. AMIET)

## 8 représentants d'organismes votants absents ayant envoyé leurs pouvoirs

Karim TERNATI	AMARIS	Pouvoir donné à J.PRIEUR
Corine JEUILLY	ANS GMF	Pouvoir donné à B. DELEPLANQUE
Michel KOUTMATZOFF	APF	Pouvoir donné à JL MANTEAU
Henri JULIEN	SFMC	Pouvoir donné à J. PRIEUR
Regis COUSIN	FFMI	Pouvoir donné à P. JAMAIN
Jérôme BERTIN	France victimes	Pouvoir donné à G. BARSACQ
Thierry GUILMAIN	GNASPP	Pouvoir donné à D. CHALIFOUR
Bernard RAPHA	FFSS	

## 5 représentant d'organismes absents et n'ayant pas donné pouvoir dans les délais

Olivier des CILLEULS	UNPC	
Jack BOISSY	FFMNS	
Ludovic BONKOVSKI	SNPMNS	
Hervé BIDAULT de l'ISLE	FNPC	Pas à jour de cotisation, non votant
Fernand MORIZOT	ANISICC	Pas à jour de cotisation, non votant

## 3 organismes présents sans droit de vote

Jeremy LAVERGNE	ANPS	
G. PERROTIN	IRMa	
Yvan BOISSIERES	ICSI	

Le quorum étant atteint, la séance pouvait valablement débiter.

Après les propos introductifs d'accueil et de bienvenue du président (voir le discours joint en annexe 1), ce dernier a porté à la connaissance des membres présents de la lettre reçue la veille de l'AG, datée du 22 février 2022 et signée du président de la FNPC, informant le CNPC de sa décision de quitter le conseil et de créer une nouvelle association. Aucune autre association n'a manifesté son souhait de quitter le conseil. Elles ont témoigné au contraire de leur intérêt pour les travaux menés en commission dans lequel elles s'investissent, et elles réaffirment leur soutien au cénacle neutre que représente le CNPC.

*S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER*

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

Dans ces conditions, les points inscrits à l'ordre du jour ont pu être étudiés.

### **1 – Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 31 mars 2021**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

### **2 – Rapport moral du Secrétaire Général**

Joël PRIEUR, secrétaire général, présente le rapport moral qui est approuvé à l'unanimité (annexe 2).

### **3 – Rapports financiers**

Pierre JAMAIN, trésorier, présente le Rapport Financier avec le Bilan Comptable pour 2021. Quitus est donné pour la gestion 2021 par un vote à l'unanimité. Pierre JAMAIN présente ensuite le budget prévisionnel pour 2022, qui est voté et validé à l'unanimité (annexe 3).

### **4 – Exposé de l'audit du commissaire aux comptes (M. DELBAST) :**

Approuvant les comptes, il a été lu par le secrétaire-général et adopté à l'unanimité.

Pour clôturer cette séquence budgétaire, le président Gilles BARSACQ a tenu à remercier une nouvelle fois la mutuelle TEGO qui a effectué, sans aucune contrepartie, un don de 3.000€ au CNPC en 2021 et en 2022. Ce don a été formalisé dans une convention bilatérale pour une durée de 2 ans et approuvée par l'expert-comptable.

### **6 – Mise en conformité des statuts :**

Le président effectue rappel historique de l'évolution de ces statuts depuis la création du CNPC en 1959 (modifications de 1983 et 1999). Il livre une lecture commentée du projet de nouveau texte aux membres présents après avoir souligné la qualité des travaux de la commission ad hoc durant ces dernières années.

Il s'agit avant tout de se mettre en conformité avec les modèles de statuts s'appliquant aux associations reconnues d'utilité publique (ARUP).

Conformément à l'article 18 des statuts actuels, un vote à la majorité qualifiée est nécessaire (les 2/3 soient 20 voix pour 30 votants).

Après échanges avec les membres, les nouveaux statuts du CNPC ont été adoptés à l'unanimité des 27 voix.

### **7 – Elections au Conseil d'Administration**

13 sièges sont à pourvoir. 12 administrateurs sont candidats à leur réélection, 1 poste est vacant (anciennement tenu par G. GEORGET, démissionnaire).

*S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER*

Conseil National de Protection Civile - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

Le Secrétaire Général annonce les résultats du renouvellement du CA sachant que les élections se sont déroulées à scrutin secret, par voie postale, les courriers ayant été anonymisés à leur ouverture. 17 bulletins ont été reçus par la poste, et 11 pouvoirs ont été donnés aux membres présents. Les résultats suivants sont les suivants :

**Postes à renouveler : 12**

**Votants : 27**

**Candidats : 12**

**Exprimés : 27**

<b>Candidats</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>Gilles BARSACQ (UNOR)</b>	<b>27</b>
<b>Johnny CARMINATI (ANACAPP)</b>	<b>25</b>
<b>Col Didier CHALIFOUR (BSPP)</b>	<b>27</b>
<b>Patrick CHAVADA (ANIMS)</b>	<b>27</b>
<b>Yves LOUVILLE (CRF)</b>	<b>27</b>
<b>Patrick HERTGEN (FNSPF)</b>	<b>27</b>
<b>Dr SAUVAGEON (GORSSA)</b>	<b>27</b>
<b>Nathalie LEDOUSSAL (OHFOM)</b>	<b>27</b>
<b>Joel PRIEUR (OHFOM)</b>	<b>27</b>
<b>Henri JULIEN (SFMC)</b>	<b>27</b>
<b>Jean-Luc MANTEAU (GTPSCI)</b>	<b>27</b>
<b>Karim TERNATI (AMARIS)</b>	<b>27</b>

Les 12 candidats sont donc largement réélus. Le conseil d'administration est donc reconstitué partiellement. Le poste d'administrateur libéré depuis la démission de Michel GEORGE étant toujours vacant, le Secours Catholique présente sa candidature, et propose comme représentant Christian AMIET. Le président soumet cette candidature au vote à main levée aux membres présents (11+8). L'élection de Christian AMIET est adoptée à l'unanimité.

Les 13 candidats étant largement élus, le président au nom de l'assemblée générale leur adresse ses félicitations.

Le nouveau conseil d'administration comporte donc 24 membres.

Cependant, Yves LOUVILLE, ainsi réélu, demande la parole et fait part de son souhait de transmettre son poste d'administrateur à Alain RISSETTO. Cette initiative, explique-t-il, correspond au souhait du président de la CRF, et elle recueille l'approbation d'Yves LOUVILLE. Le président soumet cette candidature au vote à main levée aux membres présents. L'élection d'Alain RISSETTO est adoptée à l'unanimité des 19 votants.

*S'UNIR, COOPERER et AGIR - POUR MIEUX SE PROTEGER*

**Conseil National de Protection Civile** - Reconnue d'utilité publique par décret du 15 novembre 2004

Siège social : ENSOSP – 6-8 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Site internet : <http://lecnpc.fr/>

## **8 – Commissions**

Les rapports de commissions ayant été transmis 10 jours auparavant aux membres, le secrétaire-général demande aux rapporteurs d'en effectuer une brève synthèse.

Ces rapports seront ensuite soumis à l'approbation des membres, avant d'être transmis à la DGSC GC et inscrits sur le site CNPC <http://lecnpc.fr/> onglet Travaux dans les prochains jours.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance pouvait être levée.

Le président, en conclusion, tient à remercier tous les participants pour leur participation assez exceptionnelle à cette assemblée générale, preuve de l'intérêt des membres actuels.

Il renouvelle ses félicitations aux nouveaux administrateurs et se réjouit que cette assemblée ait pu permettre d'aborder assez longuement le fond des travaux des commissions.

Il confirme, enfin, le rendez-vous donné aux 24 administrateurs, à 14h, toujours avec une possibilité de visio conférence, pour un conseil d'administration permettant l'élection du nouveau bureau.

La séance est levée à 12h45.

Le président du CNPC,



Gilles BARSACQ, Adm Gal (R)